

Érosion des sols

INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- MOTIONS

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉROSION DES SOLS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une politique et un plan d'action cohérents et détaillés afin de réagir au problème de l'érosion des sols qui menace les terres agricoles du Canada telle que décrite dans «Nos sols dégradés—Le Canada compromet son avenir».

—J'aimerais faire un bref point historique sur cette motion, car il est important de la replacer dans son contexte historique. Il y a environ trois ans, le comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts a entrepris une étude sur la conservation de l'eau et du sol au Canada, et présenté son rapport en juin 1984.

Il est intéressant de noter ce que le sénateur Sparrow, président de ce comité, a déclaré à l'époque. Voici ce qu'il disait en conclusion:

Le principal objectif du comité dans ce rapport est de donner aux lecteurs l'équivalent d'un survol aérien du Canada pour lui faire bien comprendre en quoi consiste la dégradation des sols et à quel point la situation est grave partout au Canada. En sensibilisant mieux le public à cette situation, le comité espère faire de la conservation des sols une cause nationale. Nos sols sont dégradés. Nous compromettons notre avenir.

Et il terminait sur cette affirmation très importante:

Il est temps d'agir.

Le rapport concluait notamment qu'il n'était pas possible de séparer la conservation des sols de questions connexes telles que la qualité de l'eau, les usages particuliers de la terre et la gestion de la faune, des pêches ou des forêts. Il concluait d'autre part que des politiques existantes qui ne concernaient pas forcément les sols de façon directe pouvaient être une incitation à ne pas bien gérer les sols. Troisièmement, il faut poursuivre la recherche fondamentale sur les causes et les effets de la dégradation des sols. Enfin, bien que des informations sur la conservation des sols aient été et soient toujours disponibles, la véritable clé du succès d'un effort de conservation tient dans le transfert efficace de cette information et des technologies qui l'accompagnent aux agriculteurs.

L'an dernier, le Conseil des sciences du Canada a publié un rapport destiné à attirer l'attention du Canada sur la gravité du problème de la dégradation des sols. Bien que la question mérite d'être approfondie, disait le Conseil des sciences, les témoignages et les points de vue recueillis partout au Canada montrent que la dégradation des sols affaiblit l'agriculture canadienne et la rend moins compétitive. Si nous n'apportons pas une solution à ce problème, concluait le Conseil des sciences, la note sera très lourde. Ce problème ne concerne donc pas simplement les agriculteurs, mais le bien-être de tous les Canadiens.

Le Conseil des sciences ajoutait que ces recommandations devraient être mises en application dans le cadre d'un programme intégré de gestion des terres et d'une politique nationale des sols, tous deux indispensables si l'on veut enrayer les dégâts provoqués par la dégradation des sols dans toutes les terres agricoles du Canada. Le rapport du Conseil, que j'aime-rais beaucoup signaler à votre attention, monsieur le Président,

expose plus en détail le concept d'une politique nationale des sols. Il fait valoir la nécessité d'établir un cadre pour évaluer les autres initiatives politiques et veiller à ce que la politique gouvernementale, dans son ensemble, favorise la protection du sol.

Les experts nous disent que la dégradation du sol revêt cinq formes: l'érosion causée par le vent et l'eau, l'augmentation de la salinité du sol, l'acidification du sol, le compactage et enfin, la perte de matières organiques. Les conséquences économiques de ce processus sont extrêmement alarmantes. Selon les experts, la dégradation du sol est un problème insidieux qui se produit dans toutes les régions du pays et dont le coût a été évalué à plus de 3 millions de dollars par jour, soit 1,3 milliard par an, ce qui représente 38 p. 100 du revenu agricole net. Comme vous le savez, le coût de la dégradation du sol représente des pertes pour de nombreux cultivateurs.

Le Conseil des sciences ajoute que les pertes résultant de la dégradation du sol, dans les Prairies, se chiffrent maintenant à plus de 1 milliard par an et qu'elles pourraient dépasser 2,7 milliards d'ici 20 ans. Il déclare que, d'ici l'an 2005, son coût cumulatif pour l'économie canadienne pourrait dépasser 42 milliards. Voilà ce que nous perdrons si nous n'instaurons pas un plan d'action comme le demande la motion.

Ces pertes tiennent compte également de l'effet cumulatif de la baisse de productivité attribuable à la dégradation du sol et aux dépenses que les cultivateurs doivent faire pour y remédier en recourant aux engrains, aux pesticides, au drainage, à l'irrigation, et ainsi de suite.

Il s'agit de savoir où nous en sommes pour le moment. A la suite de la publication des rapports du Conseil des sciences et du comité du Sénat intitulés respectivement «Nos sols dégradés» et «The Growing Concern», le public a davantage conscience du problème. Par exemple, la Semaine nationale de la protection du sol, qui a commencé le 13 avril dernier, a servi à sensibiliser l'opinion publique, mais elle n'a donné lieu qu'à peu de mesures concrètes. Par exemple, le gouvernement ontarien a conclu une entente pour la préservation du sol et de l'eau avec le gouvernement fédéral, en mai dernier. Aux termes de cette entente, 30 millions ont été affectés à la réduction de la quantité de phosphore d'origine agricole qui est déchargé dans le lac Erié, aux termes de l'accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Les ententes conclues entre le gouvernement du Canada et le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan comportait des ententes auxiliaires sur la conservation du sol et de l'eau. J'approuve ces progrès car de toute évidence, c'est un bon signe que l'érosion des sols soit mentionnée dans les ententes de développement économique et régional.

Dans l'ensemble, ces ententes n'ont pas prévu d'importantes dépenses ou de nouveaux programmes. La stratégie agricole nationale annoncée en novembre dernier par le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Wise) et son homologue provincial consacre une page à la conservation des sols. Si l'on examine ce document, on ne peut qu'en conclure que les trois recommandations visant à établir des programmes, améliorer la coordination fédérale-provinciale et mettre en place des mesures locales de conservation des eaux et des sols, sont très bien écrites, mais où est la volonté politique derrière cette déclaration d'intention générale? Où sont l'aide et les fonds indispensables? Tant que